

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Syndicat Mixte de la Baie de  
Bourgneuf (85)  
52 rue du Port

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

85230 Beauvoir sur Mer

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (85)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20008877100023

**Code postal / Ville :** 85230 Beauvoir sur Mer

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** M24 06 MA1 RE

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** LOITIERRE Nathalie - Tél : +33 251395562 - Mail : [nloitierre@baie-bourgneuf.com](mailto:nloitierre@baie-bourgneuf.com)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Niveau minimal d'expérience: au moins 2 références complètes (année, montant, objet, nom du maître d'ouvrage) au regard des prestations de la présente consultation, réalisées par le candidat au cours des 3 dernières années (certificats de capacités signés des maîtres d'ouvrage à l'appui).

OU

- Niveau minimal de capacité technique : Au moins 3 pelleteurs (2 titulaires et 1 remplaçant) avec CV ET à minimum un chenillard (supérieur ou égal à 8t) et une pelleuse à grand balancier. L'ensemble du matériel en régie sera listé. S'il y a lieu, les contrats de location pour le matériel minimum requis devront être fournis.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** **Vendredi 14 février 2025 - 12:00**

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** structure publique

**Critères d'attribution :** ceux indiqués dans le règlement de consultation

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** **Travaux de curage d'étiérs primaires et secondaires Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire**

**Classification CPV :** 90470000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Travaux de curage d'étiérs primaires et secondaires sur les communes de Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Saint-Gervais, Châteauneuf, Bois-de-Céné (Vendée, Machecoul-Saint-Même et Villeneuve-en-Retz (Loire-Atlantique)  
Accord cadre mono-attributaire à bons de commande passé en application des dispositions des articles R.2162-2, R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique

Le montant maximal annuel est de 220 000EUR HT.

L'accord cadre est conclu pour une période ferme d'un an à partir de la notification du marché reconductible 3 fois de manière expresse.

La période d'intervention réglementaire pour l'exécution des travaux est :

- du 1er août au 31 décembre pour les travaux de curage
- du 16 août au 28 février pour les travaux sur les ripisylves

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

**Lieu principal d'exécution** : communes de Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Saint-Gervais, Châteauneuf, Bois-de-Céné (Vendée, Machecoul-Saint-Même et Villeneuve-en-Retz (Loire-Atlantique)

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à des clauses de réexamen en application de l'article R2194-1 du code de la commande publique en cas d'éventuelles pollutions nécessitant des analyses complémentaires et en fonction des résultats des sondages qui pourront être réalisés dans le cadre d'éventuelles investigations complémentaires.

Les offres seront OBLIGATOIREMENT remises par voie électronique via la plate-forme : <https://www.marches-securises.fr>

## **Date d'envoi du présent avis**

19 décembre 2024